



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 63532

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur le coût social des accidents et des maladies du travail. En effet, en France, d'après une étude récente, le coût des accidents et des maladies du travail représenterait, par an, 3 % du produit intérieur brut (PIB). Des séries statistiques révèlent que depuis quinze ans les pénibilités physiques au travail se multiplient. La multiplication par dix des troubles musculo-squelettiques en est l'illustration la plus flagrante. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures déclinées par le plan santé-travail et l'état d'avancement de sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Giran](#)

Circonscription : Var (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63532

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4192